

# PV – Réunion comité d'accompagnement CL Warneton

Date : Mardi 21 septembre 21

Heure : 18h

## En présence de

### 1. Communes :

- Comines-Warneton :
  - M. Philippe MOUTON, Echevin – Président.
  - M<sup>me</sup> Virginie TANT, Secrétaire de réunion.
- Deûlémont :
  - Suppléant : M<sup>me</sup> Sylvie DELRUE.

### 2. Population

- M. Damien VILLEZ ;
- M. Ricky HERREMAN ;
- M. Cédric COPPIN ;

### 3. Demandeur – S.A. CL Warneton

- M. Franky DECONINCK, responsable des missions de prévention et sécurité ;
- M. Benjamin REULIAUX, conseiller juridique ;
- M. Raphaël TASSART ;

### 4. S.P.W.

- M. Bernard BECQUET, Fonctionnaire technique de Mons (en Visio) ;
- M<sup>me</sup> Véronique WAROUX, attachée qualifiée SPW Mons ;

## Excusés :

- Comines-Warneton :
  - M. Emmanuel DUBUC, éco-conseiller.
- Deûlémont :
  - Effectif : M. Christophe LIENARD, Maire.

## Ordre du jour :

1. Présentation de l'étude acoustique de contrôle réalisée à la demande du DPC (décembre 2020) – documents & résultats – évaluation des nuisances nocturnes (maximum 15 min)
2. Évaluation des odeurs près de la station d'épuration.

- Entre le 5 et 9 juillet 2021, nous avons à nouveau constaté des odeurs de pourriture provenant de la station d'épuration. Nous avons par ailleurs déjà constaté par le passé des débordements inquiétants. Or un échantillonneur plombé aurait été posé à la sortie de celle-ci. Qu'en est-il des résultats d'analyses ? Qui réalise les contrôles et où consulter les résultats ?
3. Données de pesées des entrées et sorties de véhicules afin d'évaluer s'il y a surproduction.
- Les petites cheminées évacuent elles-aussi sans arrêt des vapeurs. Nous avons l'impression que l'ensemble des bâtiments « transpire » continuellement. En conséquence, la production journalière (1140T/jour) est-elle respectée ? Par quel organisme et par quels moyens peut-on vérifier la production réelle ?
4. Aspect et problématique liés à la plateforme PACO
- Le Chemin de halage est actuellement coupé : qu'en est-il de la sécurité piétonne et cycliste ? Comment la sécurité sera-t-elle assurée quand ce chemin de halage sera rouvert ?
  - Comment est-ce possible de faire passer les piétons et les cyclistes sur un chemin de halage qui passera sur les terres de C.L. et traversera toute cette zone bétonnée et la route qui mène au port. Il y a déjà assez d'accidents à l'intérieur de l'usine. Il ne faut pas chercher à en avoir à l'extérieur.
  - Comment se feront les transports de produits finis entre les congélateurs et la plateforme (pour les apports), et ensuite entre la plateforme et les lieux de stockage ?
5. État d'avancement concernant la mise en place des mesures compensatoires environnementales prévues dans le permis (arrêté ministériel) relatif au 2<sup>e</sup> congélateur. Plan de gestion ? Mise en place du comité de suivi ?
6. À deux reprises, en fin de soirée, une des cheminées évacuait de la fumée noire. Alors qu'en journée, cette fumée est blanche. Qu'en est-il, que respire-t-on ?
7. Présence d'un steward (Idée émise par Mr Mouton) pour régler et sensibiliser la circulation à certains moments de la journée, où cela en est ?
8. Problème de sécurité au niveau du STOP dans la Chaussée du Pont rouge – idée mettre un portique empêchant le passage des camions.
9. Question de participation et d'intégration de Monsieur Denis Viaene et de Madame Élisabeth Dumoulin.
- Monsieur le président propose de les inviter en tant « qu'invités exceptionnels » lors du prochain COMAC.
  - Ils peuvent toujours faire remonter les questions et remarques via leurs Maires respectifs.

Monsieur le Président remercie toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 18h05. Le COMAC est réuni en présentiel à l'Hôtel de Ville de Comines - Warneton et M. BECQUET en Visioconférence.

Approbation du PV du 27 mai 2021.

→ PV approuvé, aucune remarque.

### Point 1

L'étude acoustique de contrôle a été imposée par le DPC (Département de la Police et des Contrôles). Cette étude a été réalisée à l'automne 2020 et transmise au DPC en décembre 2020.

Les conclusions ont été transmises à la Région wallonne.

Mme Waroux : A-t-on décelé un souci, des anomalies ?

Mr Tassart : Oui, une émergence signalée et identifiée de 1 dB. Cela a été corrigé et le bruit a disparu. Le rapport a été approuvé par le DPC.

Mr Villez : En tant que riverain, il y a eu quelques nuits pendant les chaleurs, avec plus de bruit (dû aux ventilateurs, je suppose).

Mr Tassart : Avec les chaleurs, les gens ouvrent leurs fenêtres la nuit et donc entendent du bruit.

Mr Villez : C'est un bruit sourd, Mr Deconinck a été prévenu.

Les portes de l'entreprise sont sans doute également ouvertes avec les chaleurs. Ce n'est pas un bruit continu, mais ponctuel.

Mme Waroux : Demande d'acter qu'une enquête interne est en cours concernant la déclaration de bruit et remarques de Mr Villez.

### Point 2

1. Mr Mouton reprend le point 2 de l'ordre du jour : Évaluation des odeurs près de la station d'épuration.

→ Entre le 5 et 9 juillet 2021, nous avons à nouveau constaté des odeurs de pourriture provenant de la station d'épuration. Nous avons par ailleurs déjà constaté par le passé des débordements inquiétants. Or un échantillonneur plombé aurait été posé à la sortie de celle-ci. Qu'en est-il des résultats d'analyses ? Qui réalise les contrôles et où consulter les résultats ?

Mr Tassart : Il y a un traitement par condensation des odeurs au niveau de la friteuse, les perceptions d'odeurs sont différentes selon les personnes qui les perçoivent. On a installé un nouveau système pour continuer à traiter toutes les odeurs, nous continuons d'investir dans ce process des odeurs !

Chaque jour, 1 personne fait un rapport concernant les odeurs dans l'entreprise.

La qualité de l'eau est contrôlée quotidiennement par le service contrôle qualité (les résultats sont à disposition de l'autorité) ainsi que ponctuellement par des organismes externes.

Effectivement, le 07/07 une odeur a été détectée par la « brigade du nez ». Elle vient de la zone de stockage, il a plu et les boues sont restées 2 jours de plus que prévu, car nous n'avons pas pu évacuer le week-end. C'est un point qui est inscrit au planning vigilance pour que cela ne se reproduise plus.



Mme Delrue : Cela arrive également à d'autres périodes. Ce n'est peut-être pas la même odeur, mais quand ça pue ça pue.

Mr Villez : Effectivement cela arrive quand les vents y sont favorables. Il y a des odeurs de rances comme cet après-midi par exemple à partir de 13h30 et c'est très désagréable.

Mr Tassart : Nous essayons de qualifier l'odeur et de trouver la raison et lorsque c'est possible nous la corrigeons. C'est important pour nous d'investir là-dedans, c'est aussi pour l'environnement local.

Mr Mouton : Je veux souligner une cohésion entre les odeurs détectées par les riverains et vous, au sein de votre entreprise.

Les riverains ont des témoignages sérieux dont il faut tenir compte.

Mme Waroux pose la question concernant la capacité de production. Est-ce que la commune reçoit/ enregistre également des plaintes ?

→ L'entreprise CL Warneton a un canal spécial sur son site pour l'enregistrement des plaintes.

Mr Mouton : Les problématiques du bruit et des odeurs durent depuis plus de 7 ans. Avec le bruit, nous avons des moyens, des outils permettant de mesurer les bruits. Les odeurs c'est plus difficilement mesurable et subjectif. Ne peut-on refaire une analyse ?

Mr Becquet : Lors d'autres COMAC, l'entreprise commence la réunion en faisant l'état des différentes plaintes reçues. C'est intéressant. En 2016, il y avait eu une étude d'un bureau expert, mais cela fait 5 ans.

Mr Reuliaux : Le DPC a reçu un rapport d'étude ici, en juillet- août et la procédure suit son cours.

### Point 3

Pesée des entrées et sorties des véhicules = surproduction ?

Mr Mouton demande comment vérifier la production réelle.

Mr Tassart : Les limites de production 1140T/jour sont respectées. Il y a des rapports qui l'attestent. Ce n'est pas parce que l'entreprise tourne et fonctionne 7 jours sur 7, nuit et jour, qu'il y a surproduction !

Les données de pesées de sorties sont compliquées à vérifier, car il y a du stockage avec les congélateurs.

Les 1140T c'est un plafond, ce n'est pas pour cela que nous produisons 1140T par jour.

Les données, les chiffres de production (et non d'entrées et de sorties) sont toujours disponibles pour l'autorité.

Mr Becquet : Lors du permis de 2016, nous avons demandé et reçu énormément de renseignements à l'exploitant via le consultant qui représentait l'exploitant. Nous avons compris que c'est une usine très compliquée qui produit divers produits à base de pommes de terre (flocons, frites, etc. ...) et que chaque ligne de production ne produit pas la même chose, cela concerne également la qualité de la pomme de terre, jeune, moins jeune qui donnera de plus grosses épiluchures ou plus fines. Il avait été mis 2 conditions concernant le tonnage de production, je crois qu'il est intéressant pour une prochaine fois d'aller un peu plus loin sur les explications de production. Cela afin de montrer que cela se passe bien et d'apaiser les idées de surproduction.

Mme Waroux demande également s'il est possible également de rappeler les données en termes de charroi, s'il y a eu une évolution depuis 2016.

Mr Tassart : Nous avons un projet avec la plateforme PACO de réduire la quantité de charroi, réduire la quantité d'émission carbone, etc. ...

Nous pouvons donner une cartographie à ce jour, mais je pense qu'il serait également intéressant de se pencher sur la projection à demain.

Mr Mouton : Je voudrais rappeler pendant que l'on parle de transport que nous travaillons avec le SPW afin d'avoir une signalisation plus claire sur la RN58.

## Point 4 et 5

### Plateforme PACO

Mr Mouton reprend l'ordre du jour concernant les points 4 et 5

L'accent est mis sur la sécurité dans cette question (passage de vélos, piétons, etc. ... sur le RAVEL, chemin du halage, entre la jonction et le branchement PACO)

Mr Tassart : Nous n'avons pas encore le plan final de la plateforme PACO. Nous suivrons les prescriptions de la plateforme. Le PACO n'ayant pas encore statué sur le chemin, nous ne pouvons pas encore y répondre.

Mr Mouton : Les aménagements autour de la plateforme ont bien été réalisés par la RW, je suppose que CL Warneton va réaliser également des aménagements paysagers.

Mr Reuliaux : mise en place des mesures compensatoires :

- Mesures d'atténuation et de compensation
  - Imposées par le PUN 2020 & dérogation LCN
  - Travaux suivis par écologue : 3 rapports
    - Réaménagement de l'ancienne argillère
  - Monitoring terminé le 31 juillet 2021 + contacts avec le DNF
  - Plan de gestion déposé le 15 octobre 2021 au plus tard
  - Mise en place du Comité de suivi après.

Les travaux des aménagements vont débiter maintenant pour se terminer avant fin d'année (voir météo également)

- Un monitoring scientifique a été fait.

Le Monitoring cible diverses thématiques, nécessaires pour la réalisation d'un plan de Gestion cohérent et effectif :

Suivi hydrologique complet permettant de répondre à diverses questions : comment le Site est-il alimenté en eau ? Quelle est la profondeur et est-elle constante dans le temps ? Le niveau est-il stabilisé ? L'ancien système de pompage des briqueteries est-il toujours fonctionnel ? Et les réseaux de fossés ? Le niveau de l'eau varie-t-il au cours de l'année ? Etc., etc.

État initial des espèces d'amphibiens

État initial des espèces de poissons

État initial avifaunistique (ciblant les oiseaux aquatiques, mais aussi les oiseaux des berges)

Cartographie des habitats et état initial botanique

### Gestion future

- Gestion des plantes invasives



- Gestion de la végétation des berges
- Présence de poissons
- Créer une roselière via une partie d'eau dans le petit bassin à l'ouest.

Mr Mouton : L'argillère est à peu près à 600-700m à vol d'oiseau du 2<sup>e</sup> congélateur. Les lieux qui vont intéresser les riverains et les gens de Deulémont et qui seront aménagés par CL Warneton sont dans le prolongement des aménagements du PACO. Avec le temps cela aura un vrai impact. Il faut attendre que les arbres et la végétation poussent pour masquer les murs blancs du congélateur.

La vue de la Hutte et de Messines est également très impactée, il faudra penser à y remédier également. Il faut rassurer les gens en même temps que le point sécurité autour du Ravel.

## Point 6

Fumée noire ? Qu'en est-il, que respire-t-on ?

Mr Tassart : Nous avons des cheminées qui rejettent de la vapeur et en général, c'est blanc et transparent. Tout est contrôlé, analysé également aux sorties des cheminées. Les rapports sont également disponibles. Mais sans date, heures, photos, nous ne pouvons pas constater.

Mme Delrue : Peut-on vous apporter ces infos pour la prochaine réunion.

Mr Tassart : Nous ne contredisons pas le constat, mais nous ne comprenons pas !

Oui nous pourrions déterminer la source et le jour/heure. Mais il peut y avoir des effets d'optique avec les nuages, etc. ...

Mr Mouton dit avoir vu aussi une fois une vidéo avec des flammes sortant d'une cheminée.

Mr Deconinck : Cela vient alors de la torchère. C'est le biogaz qui doit être brûlé et évacué si tout n'a pas été évacué (nous ne le stockons pas). S'il y a moins de demandes ou une ligne qui fonctionne moins, nous évacuons le biogaz via la torchère.

## Point 7

Steward Clarebout ?

Mr Tassart : Suite aux échanges lors du dernier COMAC, une première expérience a été menée cet été. Après étude, Clarebout a décidé de créer une nouvelle mission de steward dont le but est de veiller à la sensibilisation des chauffeurs de poids lourds entrant et sortant du site.

Les stewards auront pour mission de veiller à partager les bons messages et les bonnes pratiques avec les chauffeurs en matière de sécurité et de prévention routière.

Mr Herreman précise que cela s'est calmé depuis.

Mr Reuliaux : Est-ce que l'accord de la police est requis ?

Mr Mouton : il serait intéressant d'en faire part au commissaire. Il pourra peut-être vous aider à encore améliorer cela.

## Point 8

Sécurité au niveau du STOP (chaussée du Pont Rouge) – Portique empêchant les camions ?

Mr Tassart : Si le collège communal pense que cela est une bonne idée, un portique peut être aménagé sur la chaussée afin de garantir qu'aucun poids lourd n'emprunte cette voie. CL Warneton y est favorable et est disposé à participer financièrement à la réalisation de ces travaux d'aménagement.

Un nouveau mail de demande a été introduit auprès de la DG01 – Mme Demeyer pour des panneaux de signalisation supplémentaires sur la N58.

Mr Mouton : J'ai eu contact avec Mme Demeyer – des panneaux CL Warneton pourraient être assimilés à de la publicité, mais des panneaux zone industrielle (avec le PACO & CL) cela peut être possible – à voir.

### Point 9

Intégration de Mr Denis Viaene et Mme Élisabeth Dumoulin.

Mr Mouton présente les personnes comme étant experts dans leurs domaines et lance le débat s'il est possible de les inviter.

Mr Becquet : C'est possible, il n'y a aucune objection. Il est possible d'inviter des personnes de façon ponctuelle.

Mr Mouton : j'entends bien Mr Becquet, mais je veux que cela se fasse d'un commun accord.

Mr Tassart : Comme l'a dit Mr Becquet, tout fonctionne bien et nous sommes OK pour une invitation ponctuelle et non une intégration de Mme Dumoulin et de Mr Viaene.

Mr Mouton préconiserait une invitation pour la prochaine réunion, il souhaite que cela soit ponctuel. Il demande s'il y a des objections.

Mr Reuliaux : Ponctuellement ou régulièrement ?

Mr Mouton pour la prochaine réunion de décembre, il me semble qu'on avait prévu une réunion ?

Mr Reuliaux, il est prévu 2 réunions par an.

Mr Mouton aimerait 3 fois par an ?

Mr Reuliaux est OK pour 3 réunions par an.

Mr Mouton propose donc une invitation ponctuelle pour Mme Dumoulin et Mr Viaene pour fin janvier et 3 réunions au total pour 2022.

Mr Reuliaux : c'est d'accord, ils viennent à la prochaine réunion, comme invités, avec des questions à l'avance comme les autres questions posées à l'ordre du jour.

Mr Deconinck : Je demande à Mr Mouton que l'ambiance constructive soit respectée également à la prochaine réunion.

Mr Reuliaux : Trouve le délai de 15 jours difficile et contraignant à tenir. A voir fin 2022 et peut-être réévaluer. Un délai de 3 semaines serait mieux.

Mr Mouton est d'accord et propose donc 3 semaines pour 2022.

Mr Reuliaux : Et qu'en est-il du rapport annuel du COMAC ?

Mr Becquet : Cela peut être un résumé des rapports de réunions ou un rapport environnemental. Parfois il y a le bilan de l'entreprise, ou des projets de l'entreprise, cela peut également être les améliorations effectuées, etc.. C'est un organe de dialogue, un petit bilan.

La prochaine réunion est fixée au mardi 1<sup>er</sup> février 2022 à 18h30 (prévoir un OJ. Un peu plus court.

Monsieur le Président clôture la réunion à 20h20.



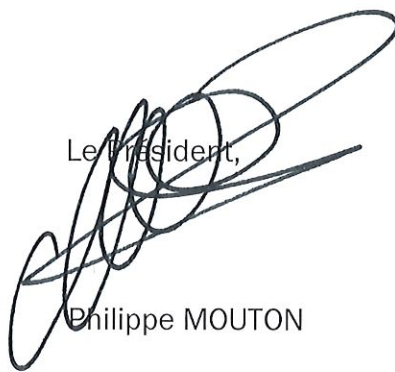
Fait à Comines-Warneton le 05 octobre 2021.

La Secrétaire,



Virginie TANT

Le Président,



Philippe MOUTON